



MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON
MRC DES JARDINS DE NAPIERVILLE
PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 289 RÉVISANT LE RÈGLEMENT N° 283 INSTAURANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

AVIS public est par la présente donnée que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 5 mai 2014 à 19 heures au 300, St-Patrice à Sherrington, le conseil municipal procèdera à l'adoption du *Règlement n° 289 révisant le règlement n° 283 instaurant un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* tel que prescrit par la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (chapitre E-15.1.0.1)

Ce règlement a pour objet d'assurer l'adhésion explicite des membres du conseil municipal de Saint-Patrice-de-Sherrington aux principales valeurs de celle-ci en matière d'éthique, de prévoir l'adoption de règles déontologiques et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle de ces règles.

Les principales valeurs de la municipalité et des organismes municipaux énoncées dans ce code d'éthique et de déontologie sont :

- 1° l'intégrité des membres de tout conseil de la municipalité;
- 2° l'honneur rattaché aux fonctions de membre d'un conseil de la municipalité;
- 3° la prudence dans la poursuite de l'intérêt public;
- 4° le respect envers les autres membres d'un conseil de la municipalité, les employés de celle-ci et les citoyens;
- 5° la loyauté envers la municipalité;
- 6° la recherche de l'équité.

Donné à Saint-Patrice-de-Sherrington, ce ____^e jour du mois de _____ 2014.

M^e Raffaella Di Stasio
Secrétaire-trésorière



MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON
MRC DES JARDINS DE NAPIERVILLE
PROVINCE DE QUÉBEC

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 289 RÉVISANT LE RÈGLEMENT N° 283
INSTAURANT UN CODE D’ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS
MUNICIPAUX**

Je, Raffaella Di Stasio, Secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, certifie par la présente sous mon serment d’office, que j’ai affiché copies de l’avis public aux endroits désignés.

En foi de quoi, je donne ce présent certificat, ce 9^e jour du mois d’avril 2014

M^e Raffaella Di Stasio
Secrétaire-trésorière